



## Commission de consolidation de la paix

Distr. générale  
16 mai 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 15 février 2007, adressée aux membres du Comité d'organisation par le Président de la Commission de consolidation de la paix

Le Président de la Commission de consolidation de la paix créée par les résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité présente ses compliments aux membres du Comité d'organisation de la Commission et a l'honneur de leur communiquer ci-joint, pour examen, une lettre du Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies datée du 8 février 2007, demandant à ce que son pays reste membre de la configuration de la Commission pour le Burundi (voir annexe). Vous vous souviendrez que le Danemark n'est plus membre du Comité d'organisation – et par conséquent des configurations de la Commission par pays – depuis qu'il a cessé de siéger au Conseil de sécurité le 31 décembre 2006.

Le Président fait savoir que, sauf avis contraire à lui communiqué avant le mercredi 21 février 2007 à 17 heures, il considérera que la demande formulée dans la lettre susmentionnée ne soulève pas d'objection de la part des membres du Comité d'organisation. Si la Commission n'y voit pas d'objection, le Danemark sera invité à participer à la prochaine réunion consacrée au Burundi, qui se tiendra le 27 février 2007.

(*Signé*) Ismael Abraão **Gaspar Martins**

Note : Le présent document a déjà été publié le 16 février 2007 sous la cote PBC/OC/2007/2; voir PBC/1/INF/2.



**Annexe**

**Lettre datée du 8 février 2007, adressée au Président  
de la Commission de consolidation de la paix  
par le Représentant permanent du Danemark  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris en votre qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

Comme vous le savez, le Danemark a porté un vif intérêt à la création de la Commission et a participé activement, en tant que membre du Comité d'organisation, aux réunions qu'elle a tenues en 2006.

Le Danemark souhaiterait continuer de contribuer à l'importante entreprise de consolidation de la paix qu'a lancée la Commission, en particulier au Burundi, et demande par la présente lettre de continuer de participer à la configuration de la Commission pour le Burundi.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette demande à l'attention des membres de la Commission lors de la prochaine réunion du Comité d'organisation.

*(Signé)* Lars **Faaborg-Andersen**

---